

RÉPONSE DE SCGM À UNE DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Origine : Demande de renseignements en date du 11 juillet 2002

Demandeur : Régie de l'énergie

Référence : SCGM-5, document 1, page 6 de 12, lignes 2 à 5

Préambule :

« Conséquemment, le taux de substitution passe de 41 % pour l'année 2002 à 37 % pour 2003. »

Question :

9.1 Quelles sont les causes et explications reliées à cette baisse du taux de substitution ?

Réponse :

9.1 SCGM invite le lecteur à se référer à la réponse donnée à la pièce SCGM-5, document 1.5.

De plus, le taux de substitution étant essentiellement la borne inférieure de l'intervalle de confiance, celui-ci se mesure en multipliant l'écart type annuel par la variable aléatoire centrée réduite Z associée au niveau de confiance choisi à 95% (Z=1,65), i.e.

$$j = 1,65 \times s_{\text{annuel}}$$

où j : Taux de substitution

s_{annuel} : L'écart type annuel

Pour l'année gazière 2003, l'écart type est passé de 25,01 % à 22,64 %. Le taux de substitution a conséquemment diminué de 41 % à 37 %.